

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2014

Le 2 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Pascal MERLIN, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Date des convocations : 24 novembre 2014

Date d'affichage : 9 décembre 2014

Mr Jean-Marc VARIN remplit les fonctions de secrétaire.

POINT SUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CANTINE EN MAISON DES SERVICES ET COMMERCES

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie et la transformation de l'ancienne cantine en maison des services et commerces sont actuellement arrêtés du fait de la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du lot 1 - démolition-gros œuvre.

Un cabinet d'expertise, mandaté par Groupama, a constaté l'abandon du chantier par cette entreprise ainsi que les démolitions faites par erreur dans la base de vie.

Un constat d'huissier a été fait le mardi 2 décembre 2014 en présence de l'architecte et de l'économiste de la construction pour relever ce qui a été fait et ce qui reste à effectuer.

Le nouvel appel d'offre pour ce lot pourra être relancé semaine 51.

Les travaux devraient pouvoir reprendre fin janvier.

Cet arrêt de chantier entraîne un travail supplémentaire pour l'architecte et l'économiste de la construction : constat des travaux réalisés, nouveaux documents pour relancer le marché.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte les honoraires de l'architecte Juliette VUILLERMOZ et de l'économiste de la construction pour un montant total de 2 916 € TTC.

VOIRIE : TRAVAUX

Monsieur Serge ANFRAY a demandé un devis à trois entreprises pour effectuer un déblaiement et évacuation de la terre pour trois voies communales de Saint Clair sur Elle.

Il s'agit des chemins suivants :

- Voie communale 4 : la castellerie pour 676 m
- Voie communale 21 : l'Hyvet pour 120 m
- Voie communale 8 : la Haye Besvet pour 655 m

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BAZIRE de Couvains pour un montant de 1 340.72 € TTC.

VOIRIE : COMPTE-RENDU COMMISSION

Une réunion avec les services du Conseil général a eu lieu le 28 octobre portant sur la réalisation de trottoirs rue du Pont de la Pierre. Au vu des normes d'accessibilité, la dimension des trottoirs est réglementée à 1,50 m de large.

La largeur disponible entre les habitations ne permet pas la réalisation de trottoirs et un double sens de circulation sur la chaussée.

La commission voirie s'est donc réunie le 19 novembre pour étudier la meilleure solution.

Après avoir recensé les avantages et les inconvénients de chaque sens de circulation, la commission voirie propose au Conseil Municipal de retenir le sens de circulation suivant :

- entrée par la rue de la libération (entre la pharmacie et le n°1 rue du Pont de la Pierre) vers Ste Marguerite d'Elle.

Les véhicules venant de Ste Marguerite d'Elle seront dirigés vers la rue Sire de Creully ; la remontée vers le bourg sera interdite.

La rue des jardins resterait en double sens ainsi que la rue Sire de Creully de la station de lavage jusqu'à la résidence Sire de Creully.

Il est demandé de faire vérifier la structure de la rue Sire de Creully pour le passage des poids-lourds.

Ces nouvelles dispositions de circulation seront mises en place provisoirement début 2015 pendant 2 ou 3 mois en lien avec les services du Conseil général afin de les tester avant réalisation.

Le montant de ces travaux est estimé à 91 666 € HT.

D'autres trottoirs sont également à réaliser ou à remettre en état, rue du Colombier, rue Maurice Genevoix, rue du Château, entrée de St Clair sur Elle-rue du moulin, sortie de St Clair-rue de la Libération pour un montant estimé à 266 533 € HT

- Soit un total de travaux estimé à 358 199 € HT

POINT SUR LE DOSSIER MAISON MEDICALE

François VERGNE fait le point sur les réunions avec les professionnels de santé de St Clair sur Elle et Cerisy la Forêt.

Un projet de santé est nécessaire pour avoir un financement.

Une association avec les professionnels de santé des deux communes a donc été créée et des statuts ont été adoptés. Madame Christelle Mahé a été élue présidente.

Le but de cette association est :

- d'engager une réflexion sur la création d'une structure attractive pour de nouveaux professionnels afin de maintenir une démographie médicale et paramédicale adaptée aux besoins.

- de faciliter le travail des professionnels de santé intervenant sur le secteur en favorisant entre eux la concertation et la coordination.
- de participer à d'éventuelles actions de prévention, d'éducation sanitaire et de dépistage
- de développer une démarche de formation professionnelle pluridisciplinaire adaptée aux pratiques et recommandations actuelles.

Les maires de Cerisy la Forêt et de Saint Clair sur Elle sont membres de droit du Conseil d'Administration.

François VERGNE souligne l'investissement et l'implication de chaque professionnel de santé sur ce projet et remercie chacun et plus particulièrement le Docteur Lemoine, pour ses connaissances sur ce thème, ce qui permet de gagner du beaucoup de temps.

Une commission Maison Médicale doit être mise en place.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de constituer la commission Maison Médicale et d'élire les membres de la commission :

Présidente: Maryvonne RAIMBEAULT

Membres: Serge ANFRAY, Raymond GIRARD, Pascal MERLIN, Jean-Marc VARIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC ARTISANS ET COMMERCANTS

Madame le Maire fait le point sur la réunion avec les commerçants et artisans de St Clair sur Elle qui a eu lieu le 17 novembre 2014.

L'ordre du jour a été le suivant :

- Présentation des projets de la commune
- Le marché de Noël et les illuminations
- Un temps d'échange sur les attentes de chacun

Certains souhaitent une réunion sur l'accessibilité et le stationnement.

Une réflexion est engagée sur la pose d'un panneau de publicité « Tous commerces » au carrefour St Clair.

SAINT-LÔ AGGLO : POINT DE SITUATION

Madame le Maire explique les différents recours administratifs concernant des délégués de Saint-Lô Agglo. Elle précise par ailleurs que les commissions thématiques se réunissent régulièrement et font avancer les dossiers et la construction de ce nouveau territoire.

PRESENTATION DU SITE INTERNET COMMUNAL

Monsieur Pascal MERLIN, adjoint à la communication, présente le site Internet aux conseillers municipaux.

La mise en ligne va avoir lieu courant décembre à l'adresse suivante : www.saintclairsurelle.fr

CEREMONIE DES VOEUX

La cérémonie des vœux à laquelle seront conviés les habitants, les présidents d'association, le personnel, les personnalités est fixée au vendredi 9 janvier 2015 à 20h00 à la maison des associations.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal : 6 janvier 2015
- Remise des prix du concours communal des maisons fleuries : 11/12/2014

1er prix : M et Mme LEFEVRE Daniel

2ème prix : M et Mme ENEE Gilbert

3ème prix : M et Mme MARTEL Michel

M et Mme ENEE Gilbert recevront du Conseil Général le 5ème prix des maisons fleuries au concours départemental

○ L'Amicale des Sapeurs-Pompiers accueillera le cross départemental des sapeurs-pompiers le 1^{er} février 2015. 500 participants sont attendus. Un courrier sera transmis au Football Club de l'Elle pour la réquisition du terrain.

- Voirie - Sécurité :

○ Parking de la 29^{ème} division US et difficultés à l'entrée et sortie de l'école : les gendarmes feront de la prévention pour la sécurité aux abords des écoles et du collège.

Il est proposé de peindre des pictogrammes pour que les piétons utilisent le terre-plein central. Une vigilance sera apportée pour éviter tout stationnement sur les passages piétons.

- CCAS :

○ Les membres extérieurs du Centre Communal d'Action Social ont été nommés. Il s'agit de Monsieur André LALLEMAND, Mme Karine LE BORGNE, Mme Françoise LEMARQUIS et Mme Christine FOUCHER.

- Communication et Information :

○ Monsieur Anthony QUESNEL est le nouveau correspondant de la Manche Libre. Il peut être joint au 02 33 55 37 43 ou au 06 88 01 95 25 ou par mail à l'adresse suivante : anthony.quesnel50@wanadoo.fr.

- Divers :

○ Le contrat CUI de M. Cédric LOIR a été renouvelé. L'aide de l'Etat est fixé à 95 %.

○ Johanny LALANNE informe que les toitures des logements HLM rue du Colombier vont être refaites à partir du 7 décembre 2014.